



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2020-2021**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Psychologie parcours Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2020-2021.

Présidente : Alexandra LAURENT, Professeure de psychologie clinique

Membres :

Daniel DERIVOIS, Professeur de psychologie clinique

Héloïse HALIDAY, Maîtresse de conférences de psychologie clinique

Baptiste LIGNIER, Maître de conférences de psychologie clinique

Anne MASSELIN-DUBOIS, Maîtresse de conférences de psychologie clinique

Christelle VIODE, Maîtresse de conférences HDR de psychologie clinique

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 15 avril 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI